



Commune de  
**St-Sulpice**

**CONSEIL COMMUNAL**

Procès-verbal N° 07/21  
Séance du Conseil communal du  
**mercredi 29 septembre 2021 à 20h30**  
au complexe communal du Léman.

La 1<sup>ère</sup> séance de la présente législature 2021-2026, 6<sup>ème</sup> de cette année 2021 est ouverte à 20h30 dans la salle du Léman par Mme Carmen Fankhauser, Présidente pour cette année 2021-2022, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

**Mme la Présidente** : Je suis honorée de présider cette première année de la nouvelle législature et ainsi accompagner le changement, la transition en cours, avec l'arrivée de deux nouveaux partis politiques et les grands défis qu'attendent notre commune.

Je vous rappelle les mesures sanitaires en vigueur actuellement et dès lors vous prie de bien vouloir porter votre masque durant toute la durée de la séance.

En préambule je souhaite, même s'ils ne sont pas des nôtres ce soir, remercier les conseillères et conseillers sortants. Ils sont nombreux à avoir été très engagés lors de la législature précédente pour le bien de notre commune.

## **1. Assermentations**

L'ordre du jour appelle la prestation de serment de trois membres du Conseil communal élus pour la législature 2021-2026 et qui n'ont pas pu être présents lors de l'installation des autorités du 16 juin dernier. Il s'agit de :

- **M. Nicolas Guillot, M. Jean-Pierre Jaton et M. Alexandre Salina**

Mme la Présidente demande à MM. Guillot, Jaton et Salina de s'avancer devant l'assemblée et demande à chacun de se lever. Puis elle donne lecture du serment. Après quoi MM. Guillot, Jaton et Salina lèvent la main droite et prononcent les mots «je le promets».

Mme la Présidente les remercie et, au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice, prend acte de leur serment et leur souhaite plein succès dans leurs activités législatives. Elle leur demande de prendre place au sein de l'Assemblée.

L'effectif du Conseil est de 57.

## **2. Appel**

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 17 septembre 2021, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Effectif du Conseil : | 57  |
| Excusés :             | 9 MM. Baddour, Cuerel, Gobbi, Gygax, Jungen, Mermod et Mermoud<br>Mmes Michel et Richards |
| Absents :             | 0   |
| Présents :            | 48  |
| Majorité absolue :    | 25  |

Mme la Présidente remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents, à l'exception de Mme Theumann, et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

## **3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 29 septembre 2021**

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

**M. Clerc :** Merci de m'éclairer sur le point 13 de l'ordre du jour intitulé « Nominations ».

**Mme la Présidente :** Une personne était absente lors de l'assermentation du 16 juin dernier et doit être nommée dans une commission.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente invite à passer au vote concernant l'ordre du jour.

***L'ordre du jour est accepté à l'unanimité***

## **4. Adoption des procès-verbaux de la séance d'installation des autorités du 16 juin 2021 et de la séance du 23 juin 2021**

**PV N° 05/21**

**Mme la Présidente :** Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, Mme la Présidente ouvre la discussion concernant ce PV.

**M. Hostettler :** La présence de deux membres du PLR au sein de la commission de gestion et des finances suscite des interrogations. En effet, dans les commissions à 7 membres, le PLR n'a en principe droit qu'à un siège. Selon un accord avec les SCD, ces derniers ont présenté un membre du PLR pour faire partie de la commission de gestion et des finances.

**M. Racine :** Je voudrais signaler que ce procès-verbal était déjà signé alors qu'il n'était pas accepté par le Conseil communal.

**M. Guillot :** En page 6, au chapitre des membres de l'ARASOL, il est indiqué que M. Mordasini, absent, sera élu après son assermentation alors que c'est moi qui fais partie du conseil de l'ARASOL.

**M. Vermeulen :** En page 5, pour la commission du Laviau, il faut corriger le nom de Mme Berner qui s'écrit avec un B et pas un V.

**M. Jaton :** A la page 7 il y a un chapitre « Pour le conseil intercommunal de l'Association Stratégie et Développement de l'Ouest Lausannois (SDOL) » qui n'existe pas. Il n'existait qu'un groupe ou les conseillers de chaque commune étaient présents et il s'agissait d'un groupe de concertation politique qui a été créé pour accompagner l'élaboration du plan directeur intercommunal. On ne sait pas si ce groupe va durer mais pour l'instant c'est en standby.

**M. Guillot :** En page 7 à nouveau, l'intitulé du chapitre concernant l'ARASOL indique « Pour la commission de gestion de l'Association Régionale de l'Action Sociale » mais il s'agit d'un conseil intercommunal et pas d'une commission de gestion.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente invite à passer au vote

***Le PV N° 05/21 du 16 juin 2021 est accepté par 45 voix pour et 2 abstentions***

#### PV N° 06/21

**Mme la Présidente :** Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, Mme la Présidente ouvre la discussion concernant ce PV.

**Mme Berner :** Dans mon intervention en page 18, le nom de l'ancien directeur de l'ARASOL est M. Guex et non pas Gay.

**Mme Burrus :** Dans l'intervention de Mme Michel en page 18, la deuxième phrase doit être complétée comme suit : « Déplacements : une étude, en collaboration avec l'équipe du plan directeur de l'Ouest lausannois, est demandée dans le but d'optimiser les déplacements. 5 cartes de mobilité seront réalisées par Urbaplan. »

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente invite à passer au vote

***Le PV N° 06/21 du 23 juin 2021 est accepté par 35 voix pour et 12 abstentions***

## **5. Communications du bureau et de la Municipalité**

### **Pour le bureau :**

**Mme la Présidente :** Je vais commencer par une proposition du **boursier communal**, M. Didier Reymond, qui nous propose deux dates de formation sur les finances communales : le 20 octobre et le 3 novembre à 19h. Les inscriptions se font directement auprès de notre secrétaire, Mme Aguilar.

Demain, jeudi 30 septembre, aura lieu **l'Assemblée générale annuelle 2021** de l'Association pour la défense des intérêts de la région des Hautes Ecoles. Elle débute à 20h et à 20h45 le prof Daniel Mange de l'EPFL présentera « une future gare CFF Hautes Ecoles, défi à relever ou utopie ? », il y aura également d'autres intervenants. Vous trouverez toutes les informations sur le site de l'ADIRHE.

Je voudrais également vous informer d'une formation proposée par l'UCV sur le thème de la péréquation financière. Cette formation aura lieu le 11 novembre à 19h00 à Savigny.

Le certificat COVID est obligatoire pour participer à cette séance. La participation est gratuite mais inscription obligatoire via le site de l'UCV

J'ai reçu deux lettres de Mme Karen Schmutz et de M. Jean-Maurice Mordasini qui démissionnent pour des raisons de santé. Leur remplacement sera communiqué lors de la prochaine séance.

J'ai également reçu une lettre d'opposition collective avec 100 signatures, concernant la nouvelle installation de communication mobile de Swisscom, dont je vous donne lecture :

*Opposition collective à la construction d'une nouvelle installation de communication mobile de Swisscom avec 20 systèmes techniques et systèmes pour les technologies/projets 4G/5G au chemin de l'Ochettaz 33*

*Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,*

*Par la présente, nous nous opposons à la construction des nouvelles installations de communication mobile susmentionnées.*

*Si nous comprenons les attentes de certains citoyens qui désirent utiliser leurs appareils mobiles de façon plus rapide, il nous semble que la sérénité et la sagesse devraient prévaloir devant ce qui apparaît, à ce jour, comme une incertitude en termes de santé et de protection des citoyens. C'est le principe de précaution qui doit être retenu malgré la pression des opérateurs face à un tel marché. L'implantation d'une installation de communication mobile dans un quartier à forte densité et familial n'est donc pas opportune, aussi nous vous demandons de choisir un lieu moins habité, moins risqué, plus propice afin que la santé des habitants ne soit pas impactée.*

*Recevez, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.*

### **Evénements passés**

**Sortie du Conseil :** La traditionnelle sortie du Conseil a eu lieu le 11 septembre passé. En tant que nouvelle présidente j'ai pris l'occasion de mes contacts professionnels pour rapprocher notre

commune de notre voisin l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) qui est, comme vous le savez, une université technique de renommée internationale.

Il me semble primordial, en vue des projets actuels et nouveaux au sein de notre commune, de collaborer concrètement avec l'EPFL. Cela notamment en matière de politique énergétique, de chauffage à distance, d'infrastructure et de mobilité.

A 8h30 nous avons été accueillis par son président, Martin Vetterli, au Forum du Rolex Center. Avec son budget de 1'063 millions l'EPFL compte environ 14 800 personnes sur le campus, dont environ 10 600 étudiants et doctorants, 343 professeurs, des collaborateurs scientifiques et techniques et des entrepreneurs du Parc scientifique de l'EPFL. On y recense plus de 125 nationalités !

Jean-Philippe Lallement, directeur général de l'EPFL Innovation Park, nous a ensuite expliqué l'histoire et les perspectives du parc de l'innovation, suivi par Ursula Oesterle, Vice-Présidente pour l'Innovation, qui nous a parlé des start-ups dans le top ranking mondial et de leur volonté de rester compétitif dans ce domaine.

Saviez-vous que nous en avons également dans notre commune ? L'ensemble des membres, le syndic et moi-même étions impressionnés par la taille de ces entreprises, leur potentiel à l'international et leurs qualifications hautement technologiques et innovations.

J'ai invité 5 start-up et scale-up dont les directeurs nous ont offerts une présentation :

- Onward (dans la biotechnologie et les neurosciences)
- Bluebotics (L'automatisation industrielle et la robotique)
- Komp-Act (automatisation agroalimentaire et aérospatiale pour réduire les coûts énergétiques)
- Kandou (l'industrie électronique, capitalisé à bientôt 1 milliard)
- Daphne Technology (transformation des gaz des navires en engrais)

Après l'intense sollicitation de nos esprits nous avons nourri nos corps sur la magnifique terrasse ensoleillée au bord de l'eau sur les rives du Lac Léman du restaurant le Reposoir. Une adresse incontournable, à l'entrée du centre-ville de Genève et des Organisations Internationales.

Ensuite nous avons pu découvrir le conservatoire et le jardin botanique de Genève qui occupent actuellement un espace de 28 hectares. Il s'agit d'un musée vivant. Le jardin botanique comprend une collection vivante de 14000 espèces de 249 familles différentes provenant du monde entier, et le conservatoire un herbier historique de près de six millions d'échantillons botaniques.

Pour finir cette sortie en toute beauté nous sommes revenus sur nos terres, au parc du débarcadère avec un apéro.

Votations du 26 septembre : Durant mon absence, le dépouillement de ces votations s'est déroulé avec la responsabilité du 2<sup>e</sup> Vice-président, M. Cyril Golaz, que je remercie chaleureusement pour son engagement.

Nous avons eu un taux de participation de 63.52% pour le 1<sup>er</sup> objet « *Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital* » avec 351 oui et 960 non. Et 63.71 % pour le 2<sup>ème</sup> objet « *Mariage pour tous* » avec 832 oui et 493 non.

### **Les événements à venir :**

En 2021, nos prochaines séances de Conseil auront lieu les mercredis 27 octobre, 24 novembre et 15 décembre 2021.

### **Pour la Municipalité :**

**M. Piller :** Je me permets de vous informer d'une situation d'incivilités dans notre commune depuis quelques mois. En effet, de nombreuses dégradations et dommages ont été commis régulièrement sur le bâtiment de la commune. Pour preuve, ce dernier week-end des extincteurs ont été vidés dans les toilettes du parc du Débarcadère ainsi que dans les toilettes du Russel et par ailleurs, ce matin, des dommages ont à nouveau été constatés sur les stores du collège. Malgré l'augmentation des patrouilles de police et le passage des agents Protectas, les auteurs n'ont pas pu être identifiés. Cependant, depuis le début de ces dommages, nous constatons que quelques jeunes, provenant de la commune et des environs, narguent et enquiquinent les citoyens et surtout les employés communaux. Ces jeunes se regroupent régulièrement sous l'abri de la fontaine, sur la place du 14 Avril, du débarcadère, au parc du Russel et dans le préau de l'école. Ce jour, ces jeunes se sont rendus une fois de plus sur la terrasse devant le carnotzet de la commune pour y boire de l'alcool et fumer tout en écoutant de la musique et en faisant beaucoup de bruit. Le personnel communal a donc fait appel à la police qui est intervenue et a identifié 5 jeunes dont 2 habitent la commune et 3 autres dans le canton. Ils ont été priés de partir, ce qu'ils ont fait avec réticence. Ce qui est plus grave c'est que, 40 minutes plus tard, M. Rouge, le chef du service de la voirie, s'est rendu au cimetière afin de préparer une cérémonie d'ensevelissement et a vu des jeunes assis vers les tombes. Il s'est approché d'eux et les a priés de partir. Ceux-ci ne l'ont pas entendu de cette oreille et comme le ton montait, M. Rouge a décidé d'avertir la police. 3 jeunes sont partis mais deux autres s'en sont pris physiquement à M. Rouge qui a été blessé par des coups de poing aux yeux et à l'arrière de l'oreille. Suite à l'intervention de la police, une plainte a été déposée et l'enquête sera diligentée par la gendarmerie. M. Rouge s'est rendu à l'hôpital des aveugles et au moment où je vous parle, il a pu rentrer chez lui et passera demain au CHUV pour des examens complémentaires.

**M. le Syndic :** Ma première communication concerne le plan d'affectation Vallaire. Il s'agit du rehaussement de plusieurs bâtiments sur 2 étages, au carrefour de Vallaire. L'ancienne Municipalité a dépassé les délais accordés par la loi entre la mise à l'enquête et le vote du préavis. Selon l'art. 44 de la loi sur l'aménagement du territoire, les plans d'affectation qui n'ont pas été adoptés 24 mois après la fin de l'enquête publique sont caducs. Le plan d'affectation Vallaire a été mis à l'enquête du 28 septembre au 29 octobre 2018 et aurait dû être adopté par le Conseil, au plus tard le 29 octobre 2020. Comme cela n'a pas été le cas, nous avons reçu un courrier à ce sujet mi-juillet et avons rapidement invité le promoteur à la maison de commune pour nous excuser et pour lui proposer de reprendre toute la procédure en lui promettant de traiter ce dossier en priorité. Le promoteur a accepté notre proposition et le dossier a donc été repris par le service technique et nous espérons pouvoir présenter ce dossier d'ici la fin de cette année politique, en juin 2022.

Ma deuxième communication concerne le plan d'affectation Sus le Jordil. Il y a une seconde mise à l'enquête en ce moment même car le propriétaire a modifié ses plans. La suppression de deux étages sur le bâtiment le plus élevé a été compensée par le report de ces surfaces un autre bâtiment. Ces modifications ont été approuvées par la Municipalité mais elles ont paru assez importantes au Canton pour donner lieu à une seconde mise à l'enquête qui ne porte que sur ces modifications volumétriques et pas sur le projet en général.

**Mme Merminod :** J'ai quelques communications à vous faire. La première porte sur le festival des arts de la rue qui a eu lieu le 28 août sous un ciel radieux. 1030 personnes environ ont assisté aux différents spectacles : théâtre, cirque, chanson, danses, contes revisités. Le port du masque était exigé, masques

et désinfectants placés à l'entrée de chaque représentation. Les gens étaient heureux de participer de nouveau à un événement festif et culturel. On a fait quelques sondages qui nous ont donné des informations intéressantes : 37% des spectateurs étaient des habitants de la commune et 63% venaient des communes voisines, dont Lausanne. Les informations sont venues par Lausanne Tourisme, l'agenda culturel de Lausanne, le site internet de la commune et les flyers distribués à l'UAPE, à la garderie et aux deux réfectoires.

Ma deuxième communication porte sur la garderie. Elle a ouvert ses portes mi-août. Actuellement, elle accueille 60 enfants répartis sur trois groupes. La majorité de ces enfants vient de St-Sulpice. C'est dire combien cette garderie était attendue. Croqu'pommès a aussi pu prendre possession des nouveaux locaux. L'UAPE affiche complet à midi, ce sont donc 60 enfants, qui sont présents à midi, et bien des après-midis sont pleins. Ecoline affiche aussi complet à midi et accueille 24 enfants. L'association les P'tits loups accueille une vingtaine d'enfants pour le repas de midi. Les parents ne trouvent forcément la solution idéale, mais différentes offres leur sont proposées. Ces trois entités collaborent, et s'organisent ensemble pour prendre les enfants à la sortie de l'école. Le Directeur Monsieur Sieber a pris de nouvelles fonctions le 1er août et c'est une directrice intérimaire qui a été nommée en attendant une nomination définitive. Il s'agit de Madame Stefania Hofmann.

**Mme Willi :** J'ai d'abord une communication qui concerne l'avancement des travaux de la RC1.

Une séance portant sur l'avancement des travaux débutés en juin 2019, ainsi que sur le planning des travaux à réaliser dans le prochain semestre, a eu lieu le 21.09.2021.

Des représentants de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), de la commune d'Ecublens, et de notre commune (notre responsable des routes et moi-même) étaient présents.

Les travaux routiers hors ouvrage ont accusé un retard important, principalement lié au COVID ainsi qu'aux faibles rendements. L'autorisation de réaliser des travaux durant les périodes hivernales de novembre à février a permis de rattraper une grande partie de ces retards. La réalisation du pont est conforme au planning. Les travaux principaux peuvent être considérés comme terminés depuis le 13.09.2021. Il reste cependant un certain nombre de travaux ponctuels. La pose de la couche de roulement sur les trottoirs devrait intervenir avant l'hiver. Les travaux paysagers seront planifiés durant l'hiver et le printemps 2022, avec si possible la pose des parois antibruit. Un doute subsiste pour la pose des parois en raison de retards de livraison annoncés ; la DGMR est en pourparlers avec les entreprises concernées. La pose de la couche de roulement sur la chaussée devrait intervenir entre le printemps et l'été 2022. Les riverains et citoyens de la commune seront avertis le moment venu.

Lors de cet entretien et suite à différentes remarques émanant de conseillers communaux, la DGMR a à nouveau été interrogée, quant à la position du canton sur la possibilité de construire une sortie directe sur la RC1 pour le futur quartier des Jordils. Cette réponse est toujours, et de manière définitive, négative. J'en mets une copie à la disposition des conseillers intéressés en fin de séance, à des fins de consultation.

On passe maintenant à l'épuration. En novembre 2019, votre conseil a accepté un préavis d'un montant de CHF 990'000 TTC, pour le curage et le contrôle par caméra des collecteurs d'eaux usées et eaux claires de la commune de St-Sulpice.

Son objectif visait à l'entretien du patrimoine communal permettant de le maintenir en état de fonctionner conformément à l'article 13 de l'ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998. Il a également permis différentes mises à jour de la connaissance du patrimoine communal souterrain. Le résultat dans les grandes lignes est le suivant :

70% des collecteurs sont en bon état et ne nécessitent aucune intervention d'assainissement.

13% sont peu endommagés et sont à assainir dans un délai de 5 à 10 ans.

13% sont moyennement endommagés à assainir dans les 3 à 5 ans.

4% sont en mauvais état et doivent être assainis dans les 12 à 24 mois.

Des explications plus détaillées seront fournies à la commission d'épuration. Pour faire suite à cette démarche un préavis sera élaboré afin de planifier les travaux de remise aux normes des collecteurs sur plusieurs années.

Et enfin, dernière communication pour vous informer de la panne d'une des deux pompes d'eaux usées de la station Chamberonne, qui a eu lieu il y a une dizaine de jours. Un basculement sur la deuxième pompe a pu être effectué en urgence et de manière temporaire. La révision ainsi que la réparation de la pompe défectueuse se montent à un peu moins de 20'000.- TTC (19'495.15) et auront lieu très prochainement.

#### **6. Dépôt du préavis N° 15/21 « Autorisation de plaider accordée à la Municipalité – Législature 2021-2026 »**

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

**M. le Syndic :** Ce préavis concerne l'autorisation que le Conseil communal donnerait à la Municipalité pour engager des avocats. Je rappelle que la Municipalité fait appel régulièrement à des avocats, notamment lors de litiges qui concernent la construction. C'est pour ce genre de cas que la Municipalité vous demande, au début de chaque législature, de lui accorder une autorisation de plaider.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 15/21.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Une commission ad hoc sera nommée pour traiter ce préavis, avec présidence aux SCD.  
Le rapport de la commission devra être remis à Mme la Présidente d'ici le 13 octobre.

#### **7. Dépôt du préavis N° 16/21 « Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles – Législature 2021-2026 »**

La Municipalité a quelque chose à ajouter

**M. le Syndic :** Il s'agit ici de permettre à la Municipalité de réagir très vite pour acquérir un bien immobilier ou un terrain. Ce préavis se différencie de ceux qui ont été présentés en début de législatures antérieures par le montant qui vous est demandé. Jusqu'ici la Municipalité demandait une somme de CHF 50'000.— sur 5 ans, ce qui n'est pas grand-chose. Maintenir une telle somme pour une commune comme Saint-Sulpice ne nous a pas semblé cohérent. Nous vous demandons donc cette fois un montant de 10 millions. Ce montant est plus réaliste sachant que si des parcelles se libèrent, leur prix sera certainement de plusieurs millions. Le but est d'avoir une gestion dynamique de l'immobilier et de ne pas rater de bonnes occasions qui pourraient, à terme, rapporter de l'argent à la commune ou d'acquérir des parcelles qui permettraient de relier des parcelles communales.

A titre de comparaison, la Municipalité de Renens a demandé 15 millions, Bussigny a demandé également de passer de 5 à 15 millions et mon collègue d'Ecublens m'a parlé de 9 millions. Le montant paraît important mais je vous rappelle qu'il s'agit pour la commune d'investir dans l'immobilier. Il s'agit donc d'un placement et non pas d'une dépense à proprement parler.

Mme Fankhauser ouvre la discussion sur le préavis N° 16/21

**M. Pache** : L'article 17 de notre règlement donne certains pouvoirs à ce Conseil, dont l'acquisition et l'aliénation d'immeubles et pour ma part j'aimerais que la commission qui traitera de ce projet se demande si la Municipalité, par ce préavis, n'est pas en train de nous retirer une compétence que la loi nous accorde. La somme de 10 millions n'est peut-être pas très élevée si elle est répartie sur 5 ans, mais elle est énorme si elle est utilisée sur une opération unique. Dans un cas comme celui-ci est-ce qu'il y aurait un droit de référendum ? Le Conseil communal pourrait-il s'opposer à la décision de la Municipalité ? Existerait-il un droit de rétractation ? Par ailleurs, ne faudrait-il pas limiter l'usage de ces 10 millions à des objets qui soient en ligne avec les intérêts de la commune et demander, par exemple, qu'ils soient en relation avec les objectifs de la législature ou qu'ils servent à acquérir des installations d'intérêt public ? Je remercie la commission de se pencher sur ce sujet.

**M. Hostettler** : Je voudrais demander à la commission qui va traiter ce préavis de prêter une attention particulière au mot « exceptionnel » car le préavis ne précise pas la définition d'une situation exceptionnelle. La Municipalité pourrait donc, selon ses propres critères, qualifier une situation d'exceptionnelle et dépenser ces 10 millions sans garantie. Il est indiqué que la commission immobilière sera consultée mais à aucun moment il n'est fait mention de droit de véto. J'aimerais donc que la commission fasse très attention à la définition d'une situation exceptionnelle et à mettre en place des garde-fous.

**M. Dubuis** : Pour ce qui est du droit de véto évoqué par M. Hostettler, nous l'avons envisagé comme étant une option intéressante mais selon la loi vaudoise, la commission immobilière n'a pas ce genre de compétence. C'est pour cette raison que nous avons indiqué « consultation de la commission immobilière » et non pas « codécision avec la commission immobilière ».

**M. Clerc** : Suite à la précision de M. le Syndic, la commission doit particulièrement se pencher sur la question de cette délégation de compétence à la Municipalité. En effet, si ce préavis est accepté, la commission pourrait donner son avis sur les acquisitions mais ne pourrait pas s'y opposer et la Municipalité pourrait engager ce montant de 10 millions sur une opération, au nez et la barbe du Conseil. Jusqu'ici les différentes Municipalités de Saint-Sulpice ont réussi à mener leurs opérations d'acquisition pour le bien commun sans cette augmentation de compétence et ça n'a jamais posé de problème. Si nous avons à faire à une enchère, elle serait publiée à l'avance et nous pourrions nous prononcer sur cette acquisition exceptionnelle. Je ne vois donc pas l'objet de la modification substantielle présentée dans ce préavis.

**M. Brandt** : Une autre compétence du Conseil consiste à autoriser la Municipalité à prendre un emprunt. Cela pose la question de savoir si par ce préavis le Conseil autoriserait aussi la Municipalité à souscrire un emprunt. Je pense que ce n'est pas le cas mais la commission devrait éclaircir la question.

**M. Mouvet** : La commission immobilière n'a effectivement pas de pouvoir de décision. Elle a seulement le pouvoir de référer au Conseil et de lui faire une recommandation. Ceci dit, cette commission comporte 7 membres et représente tous les partis donc on peut aussi penser que la

Municipalité serait assez mal avisée de ne pas suivre ses recommandations. Elle pourrait bien entendu le faire mais ce serait politiquement compliqué.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

La commission immobilière traitera ce préavis et remettra son rapport à Mme la Présidente d'ici le 13 octobre.

#### **8. Dépôt du préavis N° 18/21 « Demande d'autorisations générales pour la constitution de sociétés commerciales et pour les legs et donations »**

La Municipalité a quelque chose à ajouter

**M. le Syndic :** Nous aurions pu passer un peu plus de temps sur ce préavis pour le rendre un peu plus clair car il contient beaucoup de références qui ne sont pas expliquées. Notamment pour ce qui est du point 1 « Constitution de sociétés commerciales ». On doit entendre « société commerciale » au sens très large. La commune a constitué des sociétés commerciales ou a des parts dans des sociétés commerciales. Par exemple, la commune a des parts dans le Chalet des Alouettes qu'elle partage avec d'autres communes ainsi que dans l'entente intercommunale Mèbre-Sorge. La demande qui est faite au Conseil consiste à autoriser la Municipalité à prendre des parts dans ce genre d'associations. Je voudrais également vous signaler une erreur en page 3, sous « DECIDE » au point 1, il faut supprimer le mot « financières ».

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N°18/21

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

La commission de gestion et des finances traitera ce préavis et remettra son rapport à Mme la Présidente d'ici le 13 octobre.

#### **9. Dépôt du préavis N° 19/21 « Compétences financières de la Municipalité pour des crédits complémentaires au budget de fonctionnement et dans les cas d'engagements légaux »**

La Municipalité a quelque chose à ajouter

**M. le Syndic :** Il s'agit également d'une compétence demandée tous les 5 ans au Conseil communal. Il n'y pas lieu de beaucoup s'attarder sur le point B « dans les cas d'engagements légaux », par contre, nous avons demandé une augmentation pour le point A « budget de fonctionnement ». Jusqu'à présent la Municipalité demandait CHF 50'000.— pour les cas imprévisibles et exceptionnels et nous avons augmenté ce montant à CHF 150'000.—. Ce montant est finalement peu de chose au regard des accidents qui peuvent survenir. Dernièrement la Municipalité a engagé près de CHF 150'000.— pour la réparation d'une conduite endommagée du côté de la Chamberonne. Le but est d'agir le moins

possible dans l'illégalité. Ceci dit, comme pour la conduite de la Chamberonne, dès que le montant engagé dépassera CHF 50'000.—, la Municipalité déposera un préavis à posteriori afin d'informer la Conseil de façon précise.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N°19/21

**M. Clerc** : Dans ce préavis le montant est triplé et cela permettrait à la Municipalité d'engager d'autres genres de dépenses exceptionnelles qui pourraient être beaucoup moins urgentes que la réparation de la conduite de la Chamberonne. Je pense que la commission devrait se pencher là-dessus et garder le status quo.

Par ailleurs, la commission devrait également limiter l'utilisation de cette délégation de compétence à certains cas. En effet, certaines situations devraient être exclues comme les cas de rançon, chantage ou autres extorsions. En effet, comme ces montants à disposition de la commune sont publics, les personnes qui font des cyberattaques fixent les rançons en dessous de ces limites de compétences municipales. Je pense donc qu'il est important que la commission exclue ce type de situations exceptionnelles.

**Mme Burrus** : Je voudrais intervenir sur cette nouveauté ainsi que sur la précédente. Je suis surprise, pour cette première année de législature, de voir tellement de changements demandés par la nouvelle Municipalité. Je voudrais que la commission qui se penchera sur tous ces préavis de modifications se pose la question de la transparence et de la perte de pouvoir du Conseil communal.

**M. Hostettler** : Je voudrais citer M. le Syndic qui, il y a 5 ans, avait déclaré qu'il serait bien que la Municipalité précise pour quoi ces fonds ont été utilisés. Apparemment on ne mange pas le plat que l'on prépare. Ensuite je me demande si cette augmentation de compétence de CHF 100'000.— est vraiment judicieuse alors que la Municipalité propose d'augmenter les impôts afin d'améliorer les finances communales. Entre les 10 millions pour l'acquisition de biens immobiliers et cette augmentation de compétence pour les crédits complémentaires, je me demande si la Municipalité désire diriger cette commune par décrets exceptionnels.

**M. le Syndic** : Je rassure M. Hostettler, nous ne comptons pas gérer la commune par décrets, pour la simple et bonne raison que nous demandons aujourd'hui des autorisations au Conseil communal. Par ailleurs, je pense que laisser une certaine latitude à la Municipalité lui permet d'être plus agile et plus réactive pour faire de bonnes affaires et pour éviter d'agir parfois dans l'illégalité du fait de la minceur de certains montants accordés. Nous nous sommes débrouillés jusqu'à maintenant mais personne n'est à l'aise, ni le personnel communal, ni les municipaux, lorsqu'il s'agit d'engager des dépenses qui dépassent nos compétences. Par ailleurs, je trouve très intéressante la proposition de M. Clerc de limiter l'utilisation de cette somme à certains cas et d'exclure notamment les cyberattaques.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

La commission de gestion et des finances traitera ce préavis et remettra son rapport à Mme la Présidente d'ici le 13 octobre.

## **10. Dépôt du préavis N° 20/21 « Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude »**

La Municipalité a quelque chose à ajouter

**M. le Syndic :** Je m'adresse particulièrement aux nouveaux membres du Conseil. C'est un mécanisme assez compliqué parce que les crédits d'étude ne sont pas prévus dans le budget de fonctionnement car ils accompagnent un projet qui fera l'objet d'un préavis. Ces études permettent de préciser l'objectif et les montants nécessaires à la réalisation du projet. Le but de ce préavis est donc d'avoir l'autorisation du Conseil de pouvoir engager des crédits d'étude avant que le préavis concerné a été voté et sans que la somme engagée soit prévue dans le budget de fonctionnement. Ensuite, si le préavis est accepté, le prix de l'étude fait partie du montant du préavis. Si le préavis est rejeté, le crédit d'étude est pris sur le budget de fonctionnement alors qu'il n'avait pas été prévu.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 20/21.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

La commission de gestion et des finances traitera ce préavis et remettra son rapport à Mme la Présidente d'ici le 13 octobre.

## **11. Dépôt du Préavis N° 21/21 « Arrêté d'imposition pour l'année 2022 »**

La Municipalité a quelque chose à ajouter

**M. le Syndic :** Ceux qui siègent depuis quelques années dans ce Conseil savent que les finances de la commune sont dans le rouge. La commune dépense annuellement plus qu'elle ne gagne alors que ce qu'elle gagne devrait, non seulement couvrir les dépenses mais aussi rembourser les emprunts. Nous savons que cela provient de la hausse de certaines charges incontrôlables. La péréquation horizontale d'abord et ensuite de la facture sociale et les transports publics. Par ailleurs nos recettes ont aussi baissé du fait de la diminution de la fortune des Serpeliens. Année après année, les finances de la commune se sont dégradées et nous en sommes arrivés au point où, ces dernières années, nous perdons de l'argent à chaque exercice. Nous devons réagir. Ces dernières années nous nous sommes tirés en puisant dans nos liquidités, or nous n'en avons quasiment plus. Notre boursier, M. Reymond, m'a expliqué qu'il y a 4 ans il avait 15 millions de liquidités à disposition et qu'à l'heure actuelle il n'en reste plus que 2. Nous ne pourrions donc plus continuer à puiser dans cette réserve. Nous avons cherché des économies à faire dans le fonctionnement de la commune pour tenter de diminuer les dépenses. Nous avons trouvé quelques économies à faire mais ce n'est pas à la mesure des pertes que la commune essuie actuellement. Nous sommes également décidés à trouver de nouvelles sources de revenus, en dehors de l'impôt, mais celles que nous avons trouvées sont assez faibles ou alors elles ne sont réalisables qu'après beaucoup de temps et nous avons besoin d'une solution rapide car nous sommes au pied du mur. A court terme il y n'y a plus que le levier des impôts

pour rétablir partiellement la situation. Ce levier, personne ne l'aime, pas plus moi que vous tous, mais ce qui est d'autant plus évident ici à Saint-Sulpice c'est que le taux actuel est extrêmement bas. Avec un taux à 55 nous sommes la 8<sup>ème</sup> commune parmi celles qui imposent le moins, sur les 309 communes du canton. Parmi les 7 communes dont le taux d'imposition est plus bas que le nôtre, 6 sont de toutes petites communes de la région de Nyon et dans le district de Morges ainsi que Lutry. Lutry a un taux d'imposition de 54 avec 2 fois plus d'habitants que nous. J'ai demandé au syndic de Lutry quel était son secret et en fait il n'y en a pas, ils sont dans une très mauvaise position. Il n'y donc pas de miracle. Ce que nous vous demandons dans ce préavis c'est de passer le taux d'imposition de 55 à 57 et l'impôt foncier de 0.8 à 1.2. Malgré cette augmentation nous resterions parmi les communes les plus privilégiées du canton, à la 20<sup>ème</sup> place sur 309 communes. Le taux d'imposition resterait malgré tout très bas ce qui est important pour l'attractivité de la commune. En passant l'impôt foncier à 1.2 nous resterions encore bien en dessous du maximum légal qui est de 1.5. L'une ou l'autre de ces augmentations devrait nous rapporter environ CHF 750'000.— et nous espérons avec cela pouvoir avoir une marge d'autofinancement positive et retrouver une gestion saine et responsable.

**M. Clerc :** Je suis peu surpris par cette proposition inacceptable de la Municipalité. La situation n'a pas dramatiquement évolué cet été donc je constate qu'il est plus facile de proposer une augmentation d'impôts en début de législature que de s'en ouvrir en campagne. Cette proposition est sournoise et elle réintroduit des éléments d'imposition supprimés à Saint-Sulpice, notamment certains droits de succession. Par ailleurs l'augmentation de 50% de l'impôt foncier est drastique. Il faut que la commission se penche sur ces questions et nous en débattons pendant le conseil. Il faut combattre ces augmentations d'impôts. Le réflexe pavlovien de la Municipalité consiste toujours à augmenter les impôts et il faut travailler sur un plan d'investissement et sur des dépenses raisonnables pour la commune.

**M. le Syndic :** J'espère que ce préavis, qui se veut transparent, ainsi que le développement que j'ai fait tout à l'heure vous convaincront qu'il ne s'agit pas d'un réflexe pavlovien mais d'une réflexion.

**Mme Burrus :** Je trouve qu'il est malvenu, en début de législature, de commencer par augmenter les impôts. L'année dernière il y avait déjà eu une proposition d'augmentation des impôts mais cette fois-ci, si on augmente la taxe foncière cela correspondrait presque, pour une partie de la population à une augmentation de 4 points. Donner une telle marge de manœuvre à la Municipalité, en plus de toutes celles demandées ce soir, ce serait beaucoup sans connaître le programme de la Municipalité. Je sais que ce programme peut être présenté jusqu'à la fin de l'année mais personnellement j'aimerais en connaître le contenu avant de voter sur une augmentation d'impôts.

Par ailleurs, l'année dernière déjà j'étais intervenue pour dire que nous pourrions discuter de l'augmentation d'impôts à condition d'avoir le sentiment que la Municipalité défendait les intérêts des citoyens face au Canton, en s'associant à l'ADCV ou au mouvement SOS Communes dans la lutte pour la répartition de la facture sociale. En effet, le mouvement SOS Communes demande que le Canton reprenne entièrement à sa charge la facture sociale. Pour notre commune cela représenterait 9 millions et si cette somme pouvait être gardée par la commune nous pourrions en faire beaucoup d'autres choses.

**Mme Willi :** L'année passée, la Municipalité sortante avait proposé une augmentation de 2 points qui avait été acceptée par la commission de gestion et des finances mais n'a pas été votée finalement par le Conseil.

**M. Brandt :** La situation de la commune m'inspire beaucoup de craintes car, comme l'a expliqué M. le Syndic, les réserves diminuent. Nous avons pompé sur ces réserves puis on a parlé de la péréquation

et ensuite des frais de personnel de la commune qui coutaient trop cher. Si vous voulez une commune avec des services pour ses habitants, si vous voulez une collectivité forte, il faut des ressources qui soient proportionnelles aux besoins. La hausse d'impôts qui est proposée aujourd'hui est timide et insuffisante à garder un budget cohérent. A un moment donné il faut choisir mais nous ne pouvons pas continuer à nous voiler la face en pensant que ça ira mieux et en écartant le problème. Outre la nécessité d'aller plus loin dans l'augmentation de l'impôt, je propose de diversifier l'effort fiscal. Le taux d'impôt sur la succession n'a pas bougé mais les successions en ligne directe de sont pas imposées. Cet impôt est vécu comme juste contrairement à celui sur le revenu qui frappe assez lourdement les classes moyennes. La commission pourrait donc utilement étudier cette question afin de diversifier les sources de revenus.

**M. Chappuis :** Que ce soit en début ou en fin de législature c'est toujours le mauvais moment pour augmenter les impôts. Pour des raisons idéologiques, certains s'obstinent à refuser toute hausse d'impôt, aussi minime soit-elle mais il serait préférable que ces personnes viennent avec des propositions concrètes pour réaliser des économies. Jusqu'à maintenant nous ne les avons pas entendus sur cette question et j'aimerais beaucoup les entendre.

**M. Mouvet :** Depuis quelques années, notre budget est systématiquement déficitaire avec un taux d'autofinancement largement négatif, ce qui n'est pas sain pour notre commune. Comment corriger la situation ? Nous devons changer quelque chose si nous voulons maintenir le taux d'imposition aussi bas qu'aujourd'hui. La seule solution est de couper dans les dépenses et j'attends vraiment de ceux qui souhaitent maintenir le taux d'imposition actuel qu'ils proposent des solutions pour diminuer les dépenses. Personnellement je n'en vois pas. Sur la question de l'impôt foncier j'aimerais souligner que la sociologie de ceux qui paient l'impôt foncier n'est pas la même que pour l'impôt sur le revenu. J'aimerais donc avoir des justifications de décision de la Municipalité pour savoir en quoi cet impôt est plus ou moins juste et en quoi il se combine plus ou moins bien qu'une augmentation de 4 points d'impôt.

**M. le Syndic :** Nous avons choisi de toucher à l'impôt foncier pour deux raisons principales : d'abord parce qu'à Saint-Sulpice il est relativement bas et ensuite parce que nous sommes décidés à obtenir des résultats et il est assez facile de calculer le résultat de cette augmentation, soit CHF 700'000.—. C'est ce qu'il nous faudrait pour espérer avoir une marge d'autofinancement positive l'année prochaine. Il peut arriver que la marge d'autofinancement soit négative une année mais prolonger cette situation plusieurs années est une pratique délétère.

**M. Hirsch :** Les raisons que M. le Syndic vient de donner ne répondent pas à la question qui a été posée quant à la justification du choix de l'augmentation de l'impôt foncier. Il est indiqué dans le préavis que le remboursement de l'emprunt pour l'école n'a pas débuté et je me demande pourquoi les propriétaires devraient assumer cette charge qui est la responsabilité de tous. Avez-vous envisagé la création d'une taxe dédiée à cette dette qui va nous pénaliser pendant de nombreuses années qui cessera d'être prélevée lorsque l'emprunt sera remboursé ?

**M. Golaz :** Concernant l'impôt foncier, j'aimerais savoir de quand date la dernière évaluation des biens immobiliers ? Il y a peut-être un moyen de gagner un peu d'argent là-dessus avant d'augmenter l'impôt foncier.

**M. le Syndic :** Votre idée est bonne M. Golaz mais il faut passer par le Canton et cela durera des années. Nous sommes au pied du mur et la solution de l'augmentation de l'impôt foncier est une solution immédiate qui donnera des résultats dès 2022.

**M. Hostettler** : Puisque nous sommes au pied du mur, pourquoi ne pas proposer une solution qui comblerait le déficit. Ayez le courage de venir avec une proposition avec un budget clair et des idées sur la façon de le dépenser. Personnellement je paie volontiers des impôts lorsque je sais où va l'argent.

**Mme Willi** : Nous avons commencé cette législature au mois de juillet, nous nous sommes mis immédiatement au travail et je peux vous assurer que les idées pour dépenser cet argent ne manquent pas. Nous devons juste faire un tri pour mettre des priorités afin de vous les présenter.

**M. Affolter** : Dans le privé, si vous faites des pertes vous faites un plan de restructuration avec des actions à court et à long terme. Ce plan couvre tous les aspects, le revenu, les coûts et la stratégie. Ici, depuis des années, nous n'entendons que la solution d'augmenter les impôts sans avoir de plan qui proposerait des solutions de revenus additionnels et de réduction des coûts. Nous aimerions des solutions à long terme (industrielles, économiques, immobilières...)

**M. Mouvet** : Je rebondis sur la proposition de M. Affolter. Une restructuration, c'est généralement une économie par le facteur d'échelle.

Dans le privé, cela passe souvent par un processus de fusion/acquisition. Dans le cas d'une commune, le pendant est la fusion de communes, encouragée par le canton.

Est-ce cela que nous souhaitons pour Saint-Sulpice ? Personnellement, je réponds par la négative et suis heureux d'entendre par les réactions de la salle que mon avis est largement partagé.

**M. Bidinost** : Proposer une augmentation en début de législature pour combler les pertes, c'est malvenu. Pourquoi nous demander un budget de 10 millions pour acheter de l'immobilier si nous ne couvrons pas nos dépenses ? Je ne pense que la population ne serait pas contente de cette solution. Je comprends la situation mais je pense qu'il faudrait une étude plus approfondie de la situation.

**M. Richards** : Concernant les immeubles, le rendement des immeubles du Bochet couvrent à peine les frais du concierge et je pense que ce sont des choses que nous pouvons corriger.

**M. le Syndic** : La Municipalité est décidée à être active mais certaines choses prendront des années.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

La commission de gestion et des finances traitera ce préavis et remettra son rapport à Mme la Présidente d'ici le 13 octobre.

## **12. Dépôt du Préavis N° 17/21 « Mise à jour du règlement de l'entente intercommunale du SDIS Arrêté d'imposition pour l'année 2022 »**

La Municipalité a quelque chose à ajouter

**M. Piller** : Il s'agit d'une adaptation du règlement qui permettra de facturer les interventions liées à des déclenchements intempestifs des systèmes d'alarme incendie automatique

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N°17/21

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Une commission ad hoc sera nommée, avec présidence à l'ASSE et le rapport sera remis à Mme la Présidente d'ici le 13 octobre.

### **13. Nominations**

**Mme la Présidente** : Nous devons nommer un membre de la commission de gestion et des finances qui était absent lors de l'installation des autorités.

Mme la Présidente demande à M. Jean-Pierre Jaton s'il accepte d'assumer cette tâche et ce dernier accepte.

Le Conseil prend acte de cette nomination et félicite M. Jaton.

### **14. Communications des délégués aux conseils intercommunaux**

**AJESOL – Mme Kaeser-Moser** : Le comité de l'AJESOL propose une séance d'information et de présentation du réseau aux délégués des 3 communes membres (Ecublens, Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice) le mardi 12 octobre à 20h00 à Ecublens. Je ne serais pas moi-même présente à cette séance, étant représentante de notre conseil depuis sa création. J'espère que mon collègue, Monsieur Gobbi du PLR, pourra quant à lui y assister et nous en faire un retour lors de notre prochain conseil. Cette séance est ouverte aux nouvelles autorités des 3 communes si cela vous intéresse. Je vous informe également que la prochaine AG de l'AJESOL, en novembre, traitera du budget 2022.

**APREMADOL – Mme Burrus** : Pour rappel, Mme Michel et moi-même ne sommes pas déléguées à l'APREMADOL mais assistons aux séances à titre personnel et informons le Conseil de leur contenu. Pour ce soir il n'y a pas d'information fraîche pour l'APREMADOL car notre comité se réunit demain, jeudi 30 septembre.

**Conseil d'établissement de la Planta – Mme Merminod** : Le Conseil n'est pas encore nommé.

**ORPC – M. Golaz** : Nous aurons notre prochaine séance le mardi 12 octobre prochain. Nous voterons le budget pour l'année 2022 ce jour-là.

**PolOuest – M. Yazyev** : Lors de la séance du 5 juillet, M. Laurent Clerc a été élu président du Conseil intercommunal sur la proposition de M. René Piller qui fait partie de la Comité de Direction de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest Lausannois". Je représente personnellement la commune de Saint-Sulpice dans la commission de gestion du Conseil intercommunal. Suite à cette séance, la commission de gestion a étudié et fait son rapport sur le budget 2022.

Lors de la séance du 22 septembre le budget a été voté et accepté avec une modification mineure. En bref, le montant total et la contribution de la commune restent très similaires au budget 2021. La Comité de direction a demandé l'audit de l'État-Major. M. René Piller a présenté quelques détails à ce sujet.

**M. Piller :** Lors de notre prise en fonction au mois de juillet, le nouveau Codir a constaté que l'ancien Codir, au complet, était en désaccord suite à des problèmes de communications, en son sein ainsi qu'auprès des Syndics, sur la suite donnée à Régio. Ce printemps, des déclarations ont été faites à titre privé à des membres du Codir qui ensuite ont relayé ces paroles sans les vérifier. Cette manière de faire a créé un clash dans le Codir et l'Etat-major de la PoOuest.

Le nouveau Codir entièrement renouvelé s'est retrouvé avec la "patate chaude" et il fallait savoir ce que s'était passé. Dès lors, le nouveau Codir s'est réuni à de nombreuses reprises et a rencontré entre 16 et 19 personnes de l'Etat-major comprenant des officiers et du personnel civil. Il est ressorti qu'il y avait un gros malaise et des dissensions au sein de l'Etat-Major, un mauvais management, des problèmes de communication et des commentaires sexistes auprès du personnel féminin. De ce fait, le Codir a décidé de faire un audit. C'est la société Vicario qui va s'attaquer à ce problème encore ce mois d'octobre.

## **15. Propositions individuelles et divers**

**M. Pache :** J'ai pu voir une photo d'une présentation faite pendant la sortie du conseil concernant une parcelle envisagée par l'EPFL pour son extension. La Municipalité est-elle au courant de cela et a-t-elle été approchée ?

**M. le Syndic :** La Municipalité n'a pas été approchée par l'EPFL. Le directeur nous a indiqué qu'ils étaient activement à la recherche de terrains pour s'agrandir mais ce dossier est en phase d'exploration.

**M. Mouvet :** La commission immobilière s'est réunie il y a 3 semaines pour visiter les bâtiments communaux qui auraient besoin de rénovations et les terrains constructibles propriété de la commune, accompagnés de Mme Theumann. L'objectif de cette réunion était d'avoir une vision globale de la problématique du patrimoine de la commune et de mieux se connaître afin de mieux collaborer. Je remercie Mme Theumann et le personnel communal. Le rapport d'audit de la commission de gestion et des finances de 2019, sur la voirie, nous a été remis pour les bâtiments de la voirie.

Concernant la communication de M. Piller sur les incivilités et l'agression dont a été victime M. Rouge, je pense parler au nom de tout le Conseil pour l'assurer de notre soutien et lui souhaiter un bon rétablissement.

*Le Conseil applaudit et M. Mouvet prie la Municipalité de transmettre les vœux du Conseil communal à M. Rouge.*

**M. Clerc :** J'aimerais adresser un message aux Serpelious concernant les incivilités et leur rappeler que l'on ne risque rien à appeler la police qui intervient toujours même si parfois il y a un délai. Je constate qu'après un certain nombre d'interventions de la police les incivilités se déplacent. Par ailleurs les interventions sont notées et rentrent dans les statistiques.

**M. Piller :** Pour rappel, vous ne pouvez faire que le 117 qui arrivera à la Blécherette. Par ailleurs, le nombre d'interventions est pris en compte pour le calcul des prestations dues par la commune...on n'a rien sans rien.

**M. Jaton :** J'ai entendu que l'effectif est de 57 alors que seuls deux membres du Conseil ont démissionné. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ?  
L'ordre du jour qui figure sur le site internet devrait être modifié s'il a l'a été pendant le conseil. J'aimerais que le bureau fasse cette correction.  
Par ailleurs, certains documents devraient être mis à disposition de la commission de gestion et des finances comme, par exemple, l'avis d'imposition 2021 qui a été retiré.

**Mme Fankhauser :** M. Allemann n'ayant pas été assermenté le 16 juin et étant absent ce jour, il n'est pas compté dans l'effectif du Conseil.

**Mme Merminod :** Tout est disponible sur le site de la commune

**M. Clerc :** Je voudrais signaler que les préavis sont disponibles sur le site de la commune mais pas les annexes.

**M. Hostettler :** Concernant le cas de Rolle, la Municipalité a-t-elle pris des dispositions pour protéger les données numériques ?

**M. le Syndic :** Nous nous sommes informés sur ce qui s'était passé à Rolle. Nous avons ensuite contacté la personne en charge de notre site internet et il s'avère que nous sommes relativement bien protégés. Nous avons également rendez-vous à Bussigny pour savoir comment ils s'y sont pris. Souvent les problèmes viennent des utilisateurs et nous avons demandé au responsable de la maintenance de notre site une liste de conseils à diffuser aux utilisateurs.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente clôt la séance à 23h02.

Conseil communal

Mme Carmen Fankhauser

Mme Olga Aguilar

The image shows the official seal of the Commune of St-Sulpice (Valais) in the center. The seal is circular with the text "CONSEIL COMMUNAL" at the top, "OFFICIEL" in the middle, and "ST-SULPICE (Valais)" at the bottom. To the left of the seal is a blue handwritten signature, and to the right is another blue handwritten signature.

Présidente

Secrétaire